

N°	1	8	3
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil neuf Le lundi 26 octobre à 10h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.	
- Projet de renaturation Sénarpont : circulation poissons migrateurs	de sur libre des	<p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, MAQUET, PECQUERY, SENECAL. Absents excusés : Mme HUREL, MM. ARCILLON, JACOB, JUMEL, MAUGEZ, VANSEVENANT (pouvoir à M. Pecquery)</p> <p><u>- Echec du projet de renaturation - ouvrage de Sénarpont</u> M. FORGEOIS dresse l'historique du projet d'aménagement du site de Sénarpont, en rappelant que la solution retenue est une renaturation. Ce projet a été sélectionné « site atelier hydromorphologie » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (courrier du 17 juin 2009). Il rappelle que le projet de renaturation prévu pourra ainsi bénéficier de subventions exceptionnelles (déplafonnement des aides publiques à 100%), comprenant les études complémentaires, les travaux, les actions relatives à la communication et le suivi sur le milieu durant 3 à 6 ans après les travaux. Cependant, malgré des efforts considérables de nombreux techniciens (Institution, ONEMA, DREAL HN, AESN) et des élus (M. BIGNON), le propriétaire du site qui permet d'accueillir la renaturation vient de refuser catégoriquement le projet. Une DUP semble inenvisageable du fait de l'existence d'une solution alternative : une passe à poisson qui pourrait être installée sur l'ouvrage. M. FORGEOIS indique que cette solution est réalisable mais risque de poser problème assez rapidement, puisqu'une surveillance et un entretien hebdomadaires voire journaliers sont nécessaires. De plus, le bief conduisant à l'ouvrage n'est plus en parfait état. Des fuites existent et sa stabilité dans le temps est menacée. M. BIGNON exprime son désappointement sur ce dossier, pour lequel nombre de personnes se sont investies depuis des mois. M. FORGEOIS précise que l'Institution ne pouvant participer à la réunion de lancement des travaux sur les sites ateliers, l'AESN est dans l'obligation de déclasser le projet de Sénarpont au profit d'autres projets inscrits sur la liste complémentaire. M. PECQUERY suggère d'opter pour la solution de la passe à poissons. M. SÉNÉCAL explique qu'il serait dommage d'abandonner le projet de renaturation qui, en plus du gain écologique qu'il apporterait à la Bresle, serait l'occasion de créer une vitrine de tout premier ordre en matière de restauration de la circulation piscicole.</p> <p><i>M. PECQUERY, avec l'accord des membres du Conseil d'administration, propose de poursuivre 3 à 4 mois supplémentaires, les démarches pour tenter de réaliser l'opération de renaturation.</i></p>
DATE DE LA CONVOCATION :	24 septembre 2009	
NOMBRE DE DELEGUES :		
En exercice	15	
Présents	9	
Votants	10	

**Pour extrait conforme,
Le Président de l'Institution,
Jacques PECQUERY**